



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 JUIN 2019

DELIBERATION N° : 20190606_30

OBJET : Contrat de ville de Saint-Joseph

- Approbation du bilan de la programmation d'actions 2018
- Approbation de la programmation d'actions du Contrat de ville 2019
- Approbation du budget prévisionnel de la programmation d'actions 2019

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : 17 JUIN 2019

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le six juin à dix-sept heures trente deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte

Absents – Représentés

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PÂYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
FONTAINE Olivier représenté par FRANCOMME Brigitte
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin.

Absents

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Séance du 06 juin 2019



DÉLIBÉRATION N° : 20190606_30

OBJET :

Contrat de ville de Saint-Joseph

• **Approbation du bilan de la programmation d'actions 2018**

• **Approbation de la programmation d'actions du Contrat de ville 2019**

• **Approbation du budget prévisionnel de la programmation d'actions 2019**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Le Contrat de ville 2015-2020 a été signé le 6 juillet 2015 entre l'État, la Ville de Saint-Joseph, la Communauté d'agglomération du Sud, le Département et la Région Réunion, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs (SODEGIS, SIDR, SHLMR, SODIAC), le Pôle emploi, l'Académie de la Réunion, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse des dépôts et consignations.

Il vise la mise en commun des moyens d'actions de l'État, de la Ville et des co-signataires au profit des territoires prioritaires identifiés :

- Cayenne / Butor / Les Quais,
- Centre-Ville / Cités,
- Langevin,
- et le quartier de veille, Vincendo.

et s'articule autour des quatre piliers du Contrat de ville :

- Cohésion sociale,
- Emploi et développement économique,
- Cadre de vie et tranquillité publique,
- Valeurs de la République et citoyenneté.

Il détermine les orientations et les objectifs partagés par les signataires en vue de contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires. Ces orientations ont pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers et le reste du territoire.

Bilan de la programmation d'actions du contrat de ville de 2018

La programmation d'actions de 2018 a été validée lors du comité pilotage du 3 mai 2018 et approuvée lors de la séance du 29 juin 2018 par le conseil municipal.

Aussi, lors de la séance du comité pilotage du 24 mai 2019, le bilan de la programmation d'actions de 2018 du contrat de ville a été présenté.

Au titre de la programmation de 2018, 15 actions ont été portées par les associations (8) du territoire et les services de la Ville (7). Elles ont pour visées la promotion :

- du développement et de la dynamisation des quartiers autour du pouvoir d'agir des habitants,
- de l'action culturelle et artistique,
- de la démocratisation de l'accès numérique,
- de l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle,
- de l'animation et du soutien au jardin citoyen partagé,
- de la citoyenneté et des initiatives des habitants,
- de l'éducation par le sport et la citoyenneté,
- et de l'initiative citoyenne des conseils municipaux des collégiens et des lycéens.

• Bilan financier de la programmation d'actions de 2018

L'élaboration de la programmation financière 2018 répond à la double volonté de poursuivre la mobilisation des moyens de droit commun du Contrat de ville.

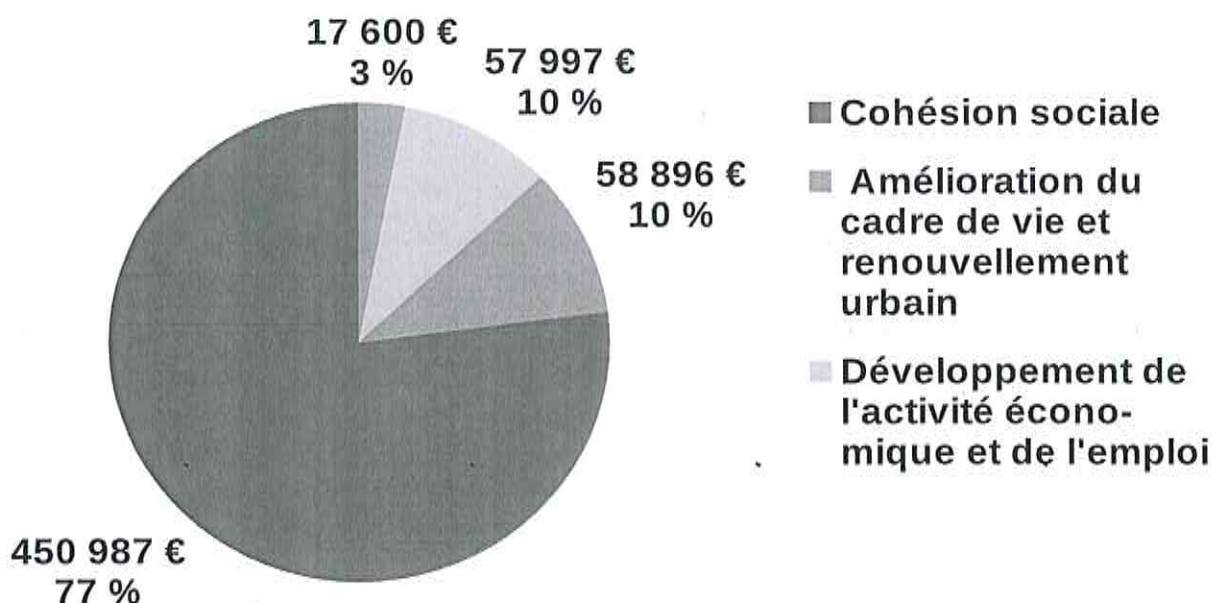
Ces crédits spécifiques ne viennent, par conséquent, qu'en complément des moyens de droit commun pour faciliter la territorialisation de l'action publique et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes confrontées à différentes formes d'exclusion ou de discrimination.

Le coût global du programme d'actions 2018 du Contrat de ville est de 582 480,00€. Néanmoins, l'action intitulée « action citoyenne de Langevin » a été prorogée jusqu'en septembre 2019 suite à un démarrage tardif.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville sont de 134 000,00€ (État/Commune).

Les autres crédits de droit commun (CAF, Région, Conseil départemental, DJSCS, fondations,) sont de 448 480,00€.

Piliers	Nbre d'actions	Crédits contractualisés (État, commune,...)	Autres crédits (CAF, Région; DJSCS, fondations,...)	Total
Cohésion sociale	9	78 500,00€	372 487,00€	450 987,00€
Amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain	1	17 000,00€	38 896,00€	55 896,00€
Développement de l'activité économique et de l'emploi	3	31 000,00€	26 997,00€	57 997,00€
Valeurs de la République et citoyenneté	2	7 500,00€	10 100,00€	17 600,00€
Totaux	15	134 000,00€	448 480,00€	582 480,00€



Programmation d'actions du contrat de ville de 2019

Pour l'année 2019, une programmation d'actions a été élaborée en collaboration avec les associations locales, les services de la Ville et l'Etat conformément aux axes stratégiques du Contrat de ville.

15 demandes de subventions ont été déposées au premier trimestre 2019 par les porteurs de projets potentiels (14 associations et 1 service de la Ville).

La programmation de 2019 s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis plusieurs années qui vise à mieux cibler les actions soutenues au titre du droit exceptionnel, et celles qui doivent l'être au titre des financements de droit commun.

L'attribution des subventions s'est faite sur des projets identifiés et aux effets évaluables en termes de public touché, de qualité de l'action, d'insertion dans les objectifs de la politique de développement social des quartiers. L'utilisation des fonds a été justifiée par un compte-rendu annuel (bilan quantitatif, qualitatif de l'action et bilan financier).

C'est donc une continuité des actions menées depuis 2015 au regard de la convention cadre du contrat de ville au cœur des quartiers prioritaires favorisant :

- le développement et la dynamisation des quartiers autour du pouvoir d'agir des habitants,
- l'action culturelle et artistique,
- la démocratisation de l'accès numérique,
- l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle,
- la préservation de la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie,
- l'éducation par le sport et la citoyenneté,
- et la citoyenneté et les initiatives des habitants.

Les propositions de subventions au regard des avis du comité technique ont été présentées et approuvées lors du comité des financeurs qui s'est tenu le 29 avril 2019. Cette programmation a été validée par les membres du comité de pilotage du 24 mai 2019.

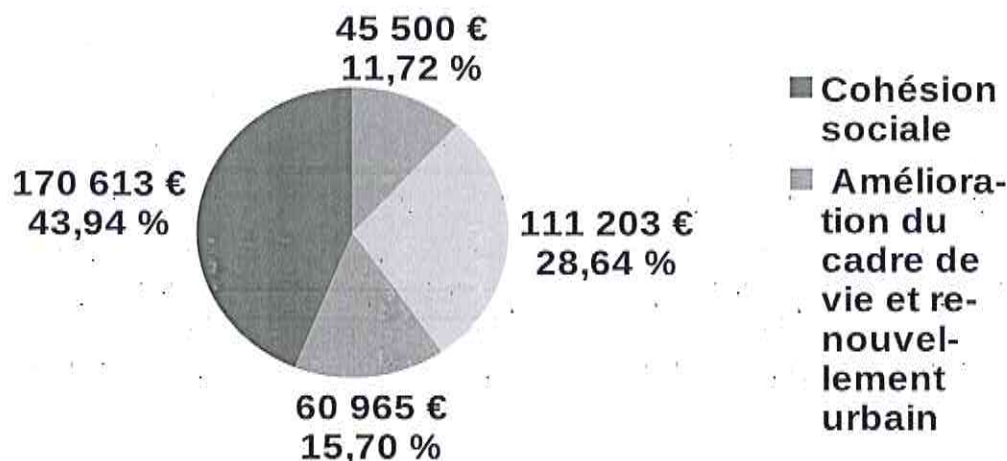
Budget prévisionnel de la programmation d'actions de 2019

Le coût global du programme d'actions 2019 du Contrat de ville est estimé à 388 281,00 €.

Pour cette année 2019, l'enveloppe globale disponible des crédits spécifiques du Contrat de ville est de 134 000,00€ (État/Commune).

Les autres crédits de droit commun (CAF, Région et Conseil Départemental, DJSCS, fondations, ...) sont estimés à 254 281,00€.

Piliers	Nombre d'actions	Crédits contractualisés (État, commune,..)	Autres crédits (CAF, Région, ASP, DJSCS, fondations,...)	Total
Cohésion sociale	9	92 000,00€	78 613,00€	170 613,00€
Amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain	1	10 000,00€	50 965,00€	60 965,00€
Développement de l'activité économique et de l'emploi	3	19 500,00€	91 703,00€	111 203,00€
Valeurs de la République et citoyenneté	2	12 500,00€	33 000,00€	45 500,00€
Totaux	15	134 000,00€	254 281,00€	388 281,00 €



Le détail prévisionnel quantitatif et financier de cette programmation figure dans le tableau ci-annexé.

Protocole d'engagements renforcés et réciproques - 1^{er} semestre 2019

Lors du comité pilotage, il a été souligné la prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022 par la loi de finances pour 2019.

Une circulaire du Premier ministre datée du 22 janvier 2019 définit le cadre de la déclinaison des mesures de la feuille de route de la "mobilisation nationale pour les habitants des quartiers" annoncée lors du conseil des ministres du 18 juillet 2018. Cette déclinaison se traduira par la rénovation des contrats de ville qui prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques entre l'État et les collectivités, ajouté au contrat. Elle se traduira au niveau local par la mobilisation de l'État et celle de chacun des partenaires, en s'appuyant sur la logique du pacte de Dijon. Le protocole précisera les objectifs et les actions à mener pour les 3 prochaines années. L'objectif affiché dans cette circulaire est que cette rénovation des contrats de ville soit effective avant fin juillet 2019 afin d'y intégrer les priorités gouvernementales.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le bilan de la programmation d'actions du Contrat de ville 2018,
- d'approuver la programmation d'actions du Contrat de ville 2019,
- d'approuver le budget prévisionnel de la programmation d'actions 2019,
- d'attribuer les subventions du Contrat de ville figurant au tableau de financement ci-joint,
- de déposer des demandes de subvention 2019 auprès des services de l'État pour les actions portées par la Ville et d'autoriser le maire à signer les conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville,
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2019 DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-JOSEPH												
PILIER	QUARTIERS	N°	INTITULE DU PROJET	PORTEUR DU PROJET	MONTANT TOTAL		E.I.A.T		COMMUNE		MONTANT TOTAL	
					Credits contractualisés	Hors CV	Credits contractualisés	Hors CV	Credits contractualisés	Hors CV		
Cohésion sociale	Cayenne Bator Les Quas 3 Quartiers Prioritaires 3 Quartiers Prioritaires 3 Quartiers Prioritaires 3 Quartiers Prioritaires 3 Quartiers Prioritaires 3 Quartiers Prioritaires 3 Quartiers Prioritaires 3 Quartiers Prioritaires 3 Quartiers Prioritaires 3 Quartiers Prioritaires 3 Quartiers Prioritaires 3 Quartiers Prioritaires 3 Quartiers Prioritaires 3 Quartiers Prioritaires	1	Mon bouq pou moti k apiler	Les Amis de Cayenne	26 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	26 500,00 €	
		2	De la production à la transmission contre des ants du feu	Art Sud	26 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	5 000,00 €	7 000,00 €	3 000,00 €	26 000,00 €	
		3	Informal pour tous	AJWD	42 213,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	9 697,00 €	12 516,00 €		42 213,00 €	
		4	Les cortès du vendredi	Kazé centé	17 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €		9 000,00 €		17 000,00 €	
		5	Café citoyen	Nouvelle ville	7 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €		7 500,00 €	
		6	De l'le Bourbon à la Réunion : un patrimoine multiples confimes	JADSR	16 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €					16 000,00 €
		7	Mixtes artistiques pour tous	Pron des ants	12 100,00 €	2 750,00 €	2 750,00 €				6 600,00 €	12 100,00 €
		8	Chœur d'enfants	Ecole de musique et de danse	11 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		1 000,00 €			11 000,00 €
		9	Fête le nuit	Tennis club municipal de Saint-Joseph	12 300,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €		7 800,00 €			12 300,00 €
		10	Amélioration cadre de vie et renouvellement urbain	Education et sensibilisation à la préservation du patrimoine ethnique	170 613,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €	0,00 €	16 197,00 €	34 816,00 €	27 600,00 €	170 613,00 €
		11	Développement économique et de l'emploi	Happy village de résorption professionnelle	60 965,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		8 000,00 €	42 965,00 €		60 965,00 €
		12		Directes sportifs	29 338,00 €	3 250,00 €	3 250,00 €		13 538,00 €	3 300,00 €	6 000,00 €	29 338,00 €
		13		MZK.A.U	67 125,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		9 500,00 €	47 625,00 €		67 125,00 €
		14	Valeurs de la République et citoyenneté	Mission locale	14 740,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		3 000,00 €	8 740,00 €		14 740,00 €
		15		Mission locale	111 203,00 €	9 750,00 €	9 750,00 €		16 538,00 €	59 665,00 €	5 000,00 €	111 203,00 €
			2 500,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €					2 500,00 €		
			43 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €			29 000,00 €	4 000,00 €	43 000,00 €		
			45 500,00 €	6 250,00 €	6 250,00 €	0,00 €	0,00 €	29 000,00 €	4 000,00 €	45 500,00 €		
			388 281,00 €	67 000,00 €	67 000,00 €	9 500,00 €	40 735,00 €	166 446,00 €	37 600,00 €	388 281,00 €		

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°30,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

Présents : 27

Représentés : 6

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- APPROUVE le bilan de la programmation d'actions du Contrat de ville 2018.

Article 2.- APPROUVE la programmation d'actions du Contrat de ville 2019.

Article 3.- APPROUVE le budget prévisionnel de la programmation d'actions 2019.

Article 4.- ATTRIBUE les subventions du Contrat de ville figurant au tableau de financement ci-joint.

Article 5.- AUTORISE le dépôt des demandes de subvention 2019 auprès des services de l'État pour les actions portées par la Ville.

Article 6.- AUTORISE le Maire à signer les conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville.

Article 7.- AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 8.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY



PILERS	QUARTIERS	PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2019 DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-JOSEPH												
		N°	INTITULE DU PROJET	PORTEUR DU PROJET	MONTANT TOTAL		ETAT		COMMUNE		Total autres	Contribution vot en nature	MONTANT TOTAL	
					Credits contractualisés	Hors CV	Credits contractualisés	Hors CV						
Cohésion sociale	3 Quartiers Prioritaires	1	Alon bouq pou not kanier Les Quais	Les Amis de Cayenne Art Sud	26 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	26 500,00 €	R	
		2	De la production à la transmission : centre des arts du feu	AJMD	26 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	5 000,00 €	7 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	26 000,00 €	R	
		3	Informatique pour tous	Kozé comé vendredi	42 213,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	9 697,00 €	12 516,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	17 000,00 €	N	
		4	Les contes du vendredi	Caib choyen	17 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	2 500,00 €	7 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	7 500,00 €	N	
		5	Nouvelle ville	JADSR	7 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	8 000,00 €	16 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	16 000,00 €	N	
		6	De l'île Bourbon à la Réunion : une île aux multiples parfums	Ateliers artistiques pour tous	12 100,00 €	2 750,00 €	2 750,00 €	5 000,00 €	11 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	11 000,00 €	N	
		7	Chœur d'enfants	École de musique et de danse	11 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	2 250,00 €	7 250,00 €	7 800,00 €	7 800,00 €	12 300,00 €	N	
		8	Fête le mur	Tennis club municipal de Saint-Joseph	12 300,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	0,00 €	16 197,00 €	34 816,00 €	27 600,00 €	170 613,00 €	170 613,00 €	N
		9	Éducation et sensibilisation à la préservation du patrimoine aquatique	Fédération de pêche	60 965,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	8 000,00 €	42 965,00 €	60 965,00 €	60 965,00 €	60 965,00 €	N	
		10	Happy village de l'insertion professionnelle des jeunes	Ville de Saint-Joseph/Milage Bougé Jeunesse	29 338,00 €	3 250,00 €	3 250,00 €	13 538,00 €	3 300,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	29 338,00 €	R	
		11	Decks sportifs	APELS	67 125,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	9 500,00 €	47 625,00 €	67 125,00 €	67 125,00 €	67 125,00 €	N	
		12	M.Z.A.U	Mission locale sud	14 740,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €	8 740,00 €	14 740,00 €	14 740,00 €	14 740,00 €	N	
		13	SOUS TOTAUX		111 203,00 €	9 750,00 €	9 750,00 €	16 538,00 €	59 665,00 €	111 203,00 €	6 000,00 €	111 203,00 €	R	
		14	Fonds de participation des habitants	KDA/Contrat de ville	2 500,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €			2 500,00 €		2 500,00 €	R	
		15	3 Quartiers Prioritaires	Office municipal des sports	43 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	29 000,00 €	43 000,00 €	4 000,00 €	43 000,00 €	R	
		SOUS TOTAUX	45 500,00 €	6 250,00 €	6 250,00 €	0,00 €	186 446,00 €	388 281,00 €	37 600,00 €	388 281,00 €	R			
			388 281,00 €	67 000,00 €	67 000,00 €	40 735,00 €	186 446,00 €	388 281,00 €	37 600,00 €	388 281,00 €	R			